Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D34DSTE_NO26-DE

Fougères

Direction des Services Techniques et de l'Environnement

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

34- CONVENTION RELATIVE A L'INSTALLATION D'UNE PASSERELLE PIETONNE DESSERVANT UN IMMEUBLE DE NEOTOA, RUE ADRIENNE BOLLAND

Rapporteur : M. FESSELIER

L'Office Public de l'Habitat Néotoa achève la construction d'un immeuble dans le quartier de la Placardière, rue Adrienne Bolland, et souhaite installer à demeure une passerelle permettant le franchissement d'une noue paysagère dépendant du domaine public communal et constituant un accès secondaire réservé aux piétons vers l'immeuble collectif.

Il convient de régulariser cette emprise au moyen d'une convention autorisant Néotoa à implanter et maintenir une passerelle piétonne sur le domaine public communal (voir convention en annexe).

Il est proposé de soumettre cette autorisation au versement d'une redevance correspondant aux *« occupations à caractère permanent, lorsqu'elles ne présentent pas un intérêt commercial au bénéfice du bénéficiaire de l'autorisation »*, telle que fixée dans le tableau des tarifs des services municipaux réactualisé chaque année (20,71 m²/an dans le tableau pour l'année 2026).

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal, après avis des membres de la Commission Travaux, Transition Ecologique et Energétique :

✓ de valider le texte de cette convention,
✓ d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME GUINAUDEAU NE PARTICIPE PAS AU VOTE

Pour expédition conforme,
A Fougères,

Madame le Maire,

Le Maire



ALICE LEBRET

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué : à l'Education enfance et petite enfance



STEPHANIE MONTIGNE

Signé électroniquement par : Stephanie MONTIGNE
Le 2026-11-15T09:30:24+01:00

Signé électroniquement par Stephanie MONTIGNE le 15/11/2026 09:30:24